

ARRETE MUNICIPAL PORTANT NUMEROTAGE

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur RICHARD,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de numéroter distinctement l'immeuble présent sur la parcelle AW 44,

ARRETE n°214-2022

Article 1 : Le numérotage du bâtiment situé la parcelle référencée AW 44 conformément au plan annexé :

- AW 44 : 18 Bis Route de Château Gontier

Article 2 : La plaque indicatrice du numéro 18 Bis Route de Château Gontier devra être posée au niveau de l'entrée sur rue.

Article 3 : Les frais d'entretien et de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que le numéro inscrit soit constamment net, lisible et conserve ses dimensions et formes premières.

Article 4 : Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être espéré sans autorisation et sans contrôle de l'autorité municipale.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux règlement en vigueur.

Article 6 : Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- Monsieur Michel RICHARD
- Madame la préfète
- Les Services postaux
- Le Commissaire de police
- Le Chef des pompiers
- L'Agence France télécom

Article 7 : La Directrice des services est chargée, en ce qui concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait au Lion d'Angers, le 25/07/2022

Pour le Maire, l'adjoint délégué
Mr David GEORGET



Certificat de numérotage

18 Bis Route de Château Gontier - Le Lion-d'Angers [49176]



18 Bis Route de Château Gontier

Identification Bal BALPDLP000530230

Méthode de saisie de numérotation Manuelle

Numéro (3 12...) 18

Répétition (Bis Ter...) Bis

Nom Voie Lieu-dit Route de Château Gontier

Validité point adresse En attente

Position géométrique Entrée

Motif de création

Complément adresse (nom
résidence/maison...)

Code Postal 49220

Commune Le Lion-d'Angers [49176]

Ancienne commune

Lien 1

Lien 2

Lien 3

Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20220727-214-2022-AR
Date de réception préfecture : 27/07/2022